

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20.09.2023
Séance du	27.09.2023

Le 27 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme Marielle MILLE

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

23127_02

N° 02/2023 : Décisions modificatives au budget primitif de l'exercice 2023 en section de fonctionnement

Vu la demande de restitution au titre des dégrèvements sur contribution émis sur le P503 d'août 2023 transmis par le SGC de Thiers pour un montant de 5 031 €.

La reprise correspond à la différence entre, d'une part, le montant du dégrèvement de la THp au titre de 2020 qui aurait résulté en 2020 de la prise en compte du taux de la taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune et, d'autre part, le montant de ce même dégrèvement résultant du taux de la taxe d'habitation appliqué en 2019 sur le territoire de la commune.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif 2023, il convient de voter des crédits supplémentaires en section de fonctionnement.

Oui le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**

- **de VOTER** les crédits supplémentaires nécessaires au budget primitif de l'exercice 2023 en section de fonctionnement, comme suit :

-> **Décision Modificative n° 4 :** Restitution taxe d'habitation

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 014 739118	5 031,00	
R F 73 73223	5 031,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		5 031,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		5 031,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 03 OCT. 2023
ID : 063-216300491-20230927-23127_02-DE

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23127_02	10	10	0	0

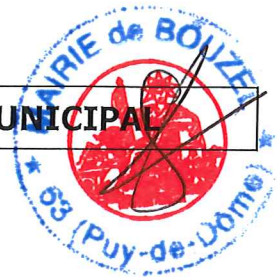
POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	20.09.2023
Séance du	27.09.2023

Le 27 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme Marielle MILLE

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

23I27_03

N° 03/2023 – Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement et investissement au budget primitif 2023

Suite à la consultation des entreprises, sur propositions des commissions compétentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **retient** les offres détaillées ci-après et **valide**, le cas échéant, les opérations à inscrire en section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2023 :

➤ à l'article 617 (fonctionnement) : devis TUDSOLS d'un montant de 700.00 € HT concernant l'étude de sol à effectuer conformément à la loi ELAN avant de pouvoir procéder à la vente de la parcelle cadastrée section C n° 1032, sise en zone U, d'une surface supérieure à 20 m² et classée en risque moyen au niveau de l'argile ;

➤ à l'article 60632 (fonctionnement) : devis SAS BUREAU SERVICE d'un montant de 107,98 € HT concernant la fourniture et l'installation d'un disque dur SSD KINGSTON A400 1 To 2.5 »7MM pour l'unité centrale du poste principal de la mairie (serveur) ;

➤ à l'article 60632 (fonctionnement) : devis SAS BUREAU SERVICE d'un montant de 125,20 € HT concernant la fourniture et l'installation d'un disque dur SSD interne KINGSTON A400 240GO et de RAM 4GO pour l'ordinateur portable de la commune ;

➤ à l'article 2183 (investissement) : devis SAS BUREAU SERVICE d'un montant de 90.83 € HT concernant la fourniture et l'installation d'un onduleur 500VA/300W pour la LiveBox et un poste de téléphone de l'école publique (prescription visite périodique de sécurité) ;

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23I27_03	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	20.09.2023
Séance du	27.09.2023

Le 27 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme Marielle MILLE

Thème : 5.7 – Intercommunalité

23I27_04

N° 04/2023 : S.I.BO.VA. : rapport d'activités 2022

En application de l'article L 5511-39 du Code des Collectivités Territoriales, le Syndicat a transmis à l'Assemblée son rapport d'activités 2022. Chaque conseiller a été destinataire, avec sa convocation, de ce document par envoi électronique.

Ce bilan est élaboré afin d'apporter une vision des actions menées et des décisions prises par le Syndicat en ce qui concerne les services de l'ALSH.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ce document qui est consultable en mairie et disponible sur le site internet de BOUZEL (Commune siège du syndicat).

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23I27_04		Sans objet		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29.09.2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20.09.2023
Séance du	27.09.2023

Le 27 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme Marielle MILLE

Thème : 5.7 – Intercommunalité

23I27_05

N° 05/2023 : S.I.A.S.D. : bilan d'activités des services 2022

En application de l'article L 5511-39 du Code des Collectivités Territoriales, le Syndicat a transmis à l'Assemblée son bilan d'activités 2022. Chaque conseiller a été destinataire, avec sa convocation, de ce document par envoi électronique.

Ce rapport est élaboré afin d'apporter une vision des actions menées et des décisions prises par le Syndicat en ce qui concerne les services d'aide à domicile.

Le Conseil Municipal :

- prend note d'une baisse de l'activité du syndicat, liée plus particulièrement à une perte de personnel. Depuis cette année il est à noter la mise en œuvre de la prime SEGUR ;
- souhaite avoir connaissance du nombre de bénéficiaires des services du syndicat ;
- **prend acte** de ce document qui est consultable en mairie et disponible sur le site internet du SIASD de Lezoux, Maringues et Vertaizon.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23I27_05		Sans objet		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29.09.2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

